

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 FEVRIER 2024

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de TINCHEBRAY-BOCAGE (Département de l'Orne).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle non bâtie cadastrée section AD n°252, sise 27 rue de Domfront sur le territoire communal, d'une superficie de 2 816 m ² .
POS/PLU :	Zone Np : zone naturelle et forestière où l'intérêt des milieux et la qualité des paysages justifient que l'urbanisation soit strictement encadrée
PROJET :	Acquisition, à la demande de la commune Tinchebray-bocage, d'une parcelle constitutive d'une friche industrielle. Le projet de la collectivité est la renaturation du site, caractérisé par la proximité immédiate de la rivière Le Noireau et l'étang de la Cour à Larchamp. Cette acquisition intervient dans la perspective des travaux de désamiantage et de déconstruction du site qui seront réalisés par l'EPF de Normandie, dans le cadre de la convention Région Normandie / E.P.F. de Normandie 2022/2026 portant sur le cofinancement et la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friche.
COMITE D'ENGAGEMENT :	18 avril 2024 – Avis favorable (à acquérir au plus près de l'intervention travaux).
PROPRIÉTAIRES :	Droit commun (propriétaire : commune de Tinchebray-Bocage)
ÉVALUATION DOMANIALE :	Néant (acquisition à l'euro symbolique)
IMPUTATION :	OPE2024089 - 61 – TINCHEBRAY-BOCAGE « RUE DE DOMFRONT / FRICHE VAL FLEURI » Enveloppe projet : 7 000 € HT

24 AVR. 2024

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 23-04-2024

Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Philippe LERAÏTRE

Gilles GAL

